

# Contrat Confitures, sirops et coulis de fruits rouges 2023

ENTRE le Producteur / la Productrice ET l'Adhérent / Adhérente numéro :  
 EARL Les Douceurs des Bauges NOM<sup>1</sup> : .....  
 Marc & Céline Tuttino Prénom : .....  
 La Gonnalaz Numéros de téléphone : .....  
 73340 Bellecombe-en-Bauges .....  
 lesdouceursdesbauges@gmail.com Adresse mél (en majuscules) :  
 07 67 12 04 28 .....@.....

1) Un seul nom, identique à celui donné à l'adhésion.

## SELON LES « MODALITES » ENONCEES PAGE SUIVANTE

Pour 13 distributions, selon une fréquence mensuelle du 11/01 au 13/12 **inclus**.  
 Et dont les dates sont consultables sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).

Contenu du panier <sup>2</sup>	Prix unitaire	Qté	Nb distri	Montant
Confitures ou gelées « surprise »*	4,70 €	X 1	X 13	61,10 €
Confitures ou gelées « surprise »*	4,70 €	X 2	X 13	122,20 €
Confitures de mûres ou prunes	4,70 €	X 1	X 13	61,10 €
Confitures de mûres ou prunes	4,70 €	X 2	X 13	122,20 €
Coulis de mûres ou framboises	5,40 €	X 1	X 13	70,20 €
Sirop de mûres ou de menthe 250 mL	4,00 €	X 1	X 13	52,00 €
Sirop de mûres ou de menthe 500 mL	6,00 €	X 1	X 13	78,00 €
*« surprise » = mûres, framboises, cassis, groseilles, cynhorodon, caseilles, myrtilles, gigérine ou coings				
Total par distribution				€
<b>Total pour les 13 distributions</b>				<b>€</b>

Ce montant est réglé en 1 ou 2 chèque(s) d'un montant de .....€ chacun (débités en janvier et juin).

- à l'ordre du producteur ou de la productrice : Les Douceurs des Bauges
- daté(s) du jour de la signature du présent contrat,
- remis à **Marie Chiabaut**, [marie.chiabaut@gmail.com](mailto:marie.chiabaut@gmail.com), référente auprès du producteur.

<input type="checkbox"/> En cochant cette case, le <b>producteur</b> s'engage à respecter les <b>engagements du producteur</b> stipulés dans le règlement intérieur de l'association.  Date et signature du producteur :	<input type="checkbox"/> En cochant cette case, <b>l'adhérent</b> s'engage à respecter les <b>engagements du consommateur</b> stipulés dans le règlement intérieur de l'association et certifie avoir lu les modalités du contrat.  Date et signature du consommateur :
--	---

Rappel : la signature d'un contrat ne peut se faire qu'après adhésion et paiement de la cotisation à NovelAmap et qu'elle **implique donc l'engagement de participer comme bénévole à 4 distributions minimum sur l'année.**